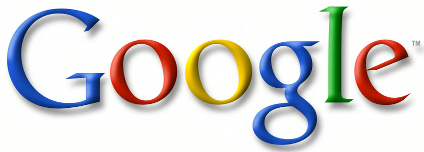
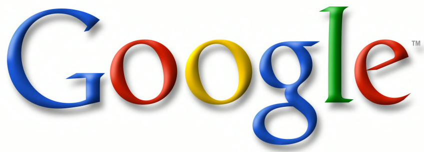





DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



LES FAUX AUTOGRAPHES DE MADAME DE MAINTENON

PAR

M. Paul GRIMBLOT

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 17
1867

LES FAUX AUTOGRAPHES DE MADAME DE MAINTENON

I

C'est un des axiomes de l'économie politique, qu'en matière de commerce l'offre est toujours en proportion de la demande. Les autographes, qui n'étaient autrefois recherchés que par quelques curieux, sont devenus un objet de trafic. Doit-on s'étonner qu'ils aient été soumis à la loi qui préside à la distribution des richesses. On fabrique bien de faux antiques, de fausses médailles, de faux tableaux de maître, de fausses faïences, de faux meubles anciens : pourquoi ne fabriquerait-on pas de faux autographes, puisqu'ils sont devenus un objet de commerce et que, comme tous les articles qui se vendent à grand prix, ils sont recherchés par les gens qui

estiment les choses pour leur rareté et leur valeur vénale. Si les faux autographes qui passent sur le marché n'en sortaient que pour être gardés dans les cabinets des curieux, dont ils satisfont l'innocente et coûteuse vanité, nul n'aurait le droit d'y trouver à dire : tout au plus serait-il permis de railler un goût ridicule. Mais si ces faux autographes, vendus et achetés pour vrais, sont rendus publics par l'impression ; s'ils sont produits comme des documents authentiques ; s'ils sont attribués à des personnages historiques, alors ils tombent sous la juridiction de la police littéraire ; la presse remplit un de ses devoirs en signalant des fraudes qui portent atteinte à la renommée des personnages qui appartiennent au pays tout entier. La presse, en France et en Allemagne, dans une occasion récente et éclatante, n'a pas failli à ce devoir. M. de Sybel, M. Scherer, M. Reclus, M. Geffroy, et le dernier venu, mais non le moins sévère, M. Sainte-Beuve, ont dit tout ce qu'il y avait à dire pour convaincre ceux qui veulent ouvrir les yeux à l'évidence, et flétrir ces fraudes coupables.

Qui oserait dire que la mémoire de Marie-Antoinette a seule souffert de cette nouvelle industrie ? Si tous les autographes qui, depuis vingt ans seulement, ont passé sur le marché, étaient imprimés et exposés au grand jour de la publicité, soumis à l'examen de la critique littéraire et historique, quels scandales n'éclateraient pas ? Madame de Maintenon ne pouvait guère échapper à cet esprit de fraude soutenu de l'espoir du gain. Elle en avait été la première et la plus éclatante victime. La Beaumelle, qui ne pouvait toucher à aucun document historique sans le mutiler, l'altérer (1), avait montré le

(1) Voyez dans les *Causeries du lundi*, t. XIV, l'article de M. Sainte-

chemin aux fabricateurs d'autographes. M. Lavallée a démontré avec une surabondance de preuves les méfaits de cet homme sans scrupules. Mais par quelle mésaventure, après avoir fait si bonne et si exemplaire justice des fraudes de La Beaumelle, M. Lavallée a-t-il été victime d'une supercherie encore plus coupable, plus effrontée ?

La Beaumelle s'était contenté, la plupart du temps, de mutiler, d'altérer des lettres authentiques de madame de Maintenon ; il en avait fabriqué quelques-unes de toutes pièces, mais très-peu ; et ces prétendues lettres, vraies ou fausses, il les avait imprimées sous sa responsabilité. Le faussaire dont je vais dénoncer la coupable industrie a fait pis que La Beaumelle : il a fabriqué des autographes qui ont la prétention d'avoir été écrits par madame de Maintenon et qui ne sont que la reproduction plus ou moins complète des lettres mutilées, altérées ou fabriquées par La Beaumelle, et ce sont ces autographes doublement faux que vient de reproduire bien innocemment M. Lavallée, dans le quatrième volume de la *Correspondance générale de madame de Maintenon* (1).

Beuve sur les altérations que La Beaumelle a fait subir aux lettres de Frédéric II à Maupertuis.

(1) *Correspondance générale de madame de Maintenon*, publiée pour la première fois sur les autographes et les manuscrits authentiques, par Théophile Lavallée. Paris, 1865-1866. 4 vol. in-12. Charpentier.

II

Dans ses premières publications des œuvres de madame de Maintenon : les *Lettres et entretiens sur l'éducation des filles*, les *Lettres historiques et édifiantes*, et les *Conseils aux demoiselles*, M. Lavallée n'avait imprimé que les lettres ou pièces dont l'authenticité lui était garantie par les copies des dames de Saint-Cyr, et il avait établi, par toutes sortes de raisons péremptoires, que ces copies seules méritent confiance. On ne saurait trop louer l'esprit critique qui a présidé à l'édition de ces six volumes. Ils nous ont fait connaître et apprécier, dans madame de Maintenon, des qualités d'esprit et de caractère que, jusque-là, on n'avait pu que soupçonner : ce fut comme une révélation qui expliquait et justifiait en quelque sorte son étonnante fortune.

En entreprenant de publier la *Correspondance générale*, M. Lavallée se tint tout d'abord fidèlement au même principe de critique. Tout au plus eut-il le tort, qu'il ne faut peut-être pas reprocher à lui seul, de grossir sans nécessité un recueil qui menaçait déjà d'être bien long, en y reproduisant intégralement, non-seulement les let-

tres fabriquées par La Beaumelle et dont il avait démontré la fausseté, mais aussi un grand nombre de lettres déjà publiées dans les six volumes précédents. Les trois premiers volumes de la *Correspondance générale* ne renferment, à peu d'exceptions près, que la reproduction des copies faites religieusement par les dames de Saint-Cyr. Les lettres imprimées d'après des autographes sont également presque toutes à l'abri du soupçon, car on ne saurait contester l'authenticité de pièces conservées dans des bibliothèques publiques, dans les archives de la famille de Mornay et du château de Mouchy. Malheureusement, M. Lavallée a fini par se départir de cette sage et prudente réserve.

Dans la préface du volume publié en 1854 : *Lettres sur l'éducation des filles*, M. Lavallée confessait qu'à son grand regret « il serait forcé, dans la *Correspondance générale*, de se servir du texte publié par La Beaumelle, principalement pour les lettres au duc et au cardinal de Noailles, dont, disait-il, il ne reste point ou dont je n'ai pu retrouver de copies ». M. Lavallée reconnaît aujourd'hui qu'il se trompait en s'exprimant ainsi. Non pas qu'il ait découvert des copies des lettres de madame de Maintenon au cardinal de Noailles ; mais les originaux de ces lettres manifestement altérées, falsifiées ou fabriquées par La Beaumelle, n'ont pas été perdus, si nous devons en croire M. Lavallée. « Ces lettres, écrit-il en 1866, existent et appartiennent à M. le duc de Cambacérès, qui a bien voulu nous les communiquer. » Comment ces lettres autographes sont-elles venues en la possession du duc de Cambacérès ? A quelle époque et par quels accidents ces précieux papiers de famille sont-ils sortis des archives de la maison de Noailles, et par quelles mains ont-ils passé avant d'entrer dans la collection du duc

de Cambacérès? Voilà ce que M. Lavallée a négligé de nous dire, et, selon toute apparence, de se demander. Chose étrange, il ne paraît pas qu'en recevant la communication des autographes inconnus jusque-là et qu'il avait inutilement cherchés pendant tant d'années, M. Lavallée ait conçu le doute le plus léger sur leur authenticité.

III

Pourtant, est-il permis de supposer que M. Lavallée ne se soit pas soigneusement enquis de la fortune de ces précieux autographes? Si le culte qu'il a voué depuis tant d'années à la mémoire de madame de Maintenon ne lui en avait pas fait une obligation, ses scrupules d'éditeur lui commandaient de prendre ce soin. Car ne devait-il pas être surpris de rencontrer, sous la plume de cette femme si réservée, si délicate, des sentiments, des manières de parler qui trahissent évidemment le style et les procédés de La Beaumelle? Lui qui attache une si excessive valeur à l'autorité de Dangeau, dont le journal, si on l'en croyait, devrait faire condamner au mépris public et à l'oubli les mémoires du seul peintre qui rappelle, que dis-je? qui efface Tacite, comment n'a-t-il pas été frappé des contradictions qui se trouvent, à chacune des pages de ces autographes, avec l'incomparable *journaliste?* Je suis bien éloigné de partager l'admiration sans réserve de M. Lavallée, mais je me garderai bien ici de dire trop de mal de Dangeau: il n'y a pas de témoin tout à la fois plus implacable et plus commode

pour surprendre en flagrant délit de mensonge les faussaires qui se risquent sur son terrain, et c'est lui qui place M. de Lavallée dans ce dilemme : ou ces autographes ne sont pas authentiques, ou le journal de Dangeau, *proh pudor!* ne mérite aucune confiance comme gazette?

Je ne me nourris pas de la lecture de Dangeau, tant s'en faut! La fadeur, la sottise, la bassesse de cet annaliste me soulève le cœur de dégoût, mais je l'ai quelquefois feuilleté. Or cette lecture, et un examen superficiel de la *Correspondance générale de madame de Maintenon*, m'ont conduit à cette conclusion : c'est que Dangeau mérite toute croyance pour les faits dont il nous a transmis la mémoire, et que les autographes de madame de Maintenon que possède le duc de Cambacérès sont, sinon tous, du moins presque tous postérieurs aux éditions des Lettres de madame de Maintenon données par La Beaumelle. Jusqu'à preuve du contraire, je suis même tenté de croire qu'ils sont postérieurs à la note de M. Lavallée que j'ai citée plus haut, c'est-à-dire à l'année 1854.

Je m'explique : le faussaire qui a fabriqué les autographes du duc de Cambacérès paraît avoir fait son profit de la démonstration donnée par M. Lavallée quant aux procédés de La Beaumelle. Ces autographes ne reproduisent pas toujours exactement et intégralement le texte des lettres publiées par La Beaumelle : le faussaire sait qu'il ne doit pas être copié fidèlement. Çà et là il retranche donc un mot, une ligne, tout ce qui sent trop évidemment la main lourde et souvent brutale de La Beaumelle. Non pas cependant que le nouveau faussaire se distingue lui-même par sa délicatesse, car il a laissé subsister maints et maints passages qu'on ne saurait attribuer à madame de Maintenon.

J'ouvre, par exemple, le quatrième volume de la *Cor-*

respondance générale, et, à la page 20, je trouve une lettre de madame de Maintenon au maréchal de Noailles, la seule qui se trouve dans l'édition de M. Lavallée; j'y lis ces lignes :

« On m'avait appris l'emportement de Madame sur les évêques dévots, et effectivement, c'est un grand abus de mettre dans de pareilles places des gens qui croient en Dieu. Mais, mon cher duc, nous sommes tombés dans cet inconvénient, et il faut prendre patience. Comptez donc que notre cher pasteur sera blâmé, quoi qu'il fasse..... Il contentera Dieu, et sa conscience lui rendra témoignage. Il fera mille biens par son exemple, il évitera mille maux par son ombre seule; tout ce qui est à Dieu se joindra à lui, et ce petit nombre sera sa couronne et sa joie.....

» Je ne doute pas que l'archevêché ne soit rétabli et entretenu modestement, et que Conflans ne se trouve un peu négligé. Tout sera, s'il plaît à Dieu, en place.

» Je sors aussi d'une violente migraine; mais quand quelque chose me fâche, je rappelle dans ma mémoire que M. l'évêque de Châlons est archevêque de Paris... »

Je plains sincèrement ceux qui croient que madame de Maintenon écrivait ainsi. M. Lavallée, en lisant ces dernières lignes, n'a pu s'empêcher de marquer son étonnement par la note suivante : « On voit que madame de Maintenon sort de sa froideur ordinaire, et qu'elle est dans l'enthousiasme. » En vérité, il n'y a rien de tel que l'aveuglement des éditeurs ! Je fais pourtant cette réflexion que les lettres le plus admirées, le plus souvent citées de madame de Maintenon, celles qui lui ont fait la réputation littéraire que l'on sait, ne sont pas écrites d'un autre style, et elles sont manifestement l'ouvrage de La Beaumelle. Je courrais donc grand risque

de me compromettre en affirmant que cette lettre, donnée d'ailleurs comme un fragment, n'a pas été écrite par madame de Maintenon, et qu'aurais-je à répondre à ceux qui, comme M. Lavallée, me produiraient l'autographe que possède M. de Cambacérès ? Rien, presque rien, seulement ceci : cette lettre, M. Lavallée nous en est garant, est datée sur l'autographe, du *dimanche* 12 septembre 1695. J'ouvre le journal de Dangeau, et il m'apprend que le 12 septembre 1695 était un *lundi*.

On ne manquera pas de me dire qu'il n'y a rien de plus fréquent que de se tromper sur les jours de la semaine en datant une lettre. Je n'insiste donc pas, et je passe au n° 359. J'y lis dans les dernières lignes : « J'ai eu ce matin une grande conversation avec le père de la Chaise, sur l'amour de Dieu. Il veut que la satire de Despréaux soit donnée au public. » Madame de Maintenon savait aussi bien que nous que la prétendue satire de Despréaux est une épître, puisqu'elle en avait une copie que Racine lui avait mise entre les mains. Cette erreur suffit-elle pour prouver que cette lettre soit fausse, que l'autographe soit apocryphe ? Ce sont là, me dira-t-on, de ces fautes que les faussaires ne commettent pas. Je réponds qu'au contraire ces erreurs sont précisément celles que ne manquent pas de commettre les faussaires, et à dessein. Si j'insiste, c'est qu'avant les lignes que je viens de citer, je lis la phrase suivante : « Tous les jours me sont égaux, monseigneur, pour avoir l'honneur de vous voir, car si vous ne me trouvez pas à Versailles, vous viendrez à Saint-Cyr. Le roi prend médecine lundi; vous me trouverez sûrement mercredi. » Cette lettre est datée dans l'autographe : 28 septembre 1695. J'ouvre le journal de Dangeau, et il m'apprend que le roi, en 1695, alla à Fon-

tainebleau le 22 septembre, et qu'il y resta jusqu'au 26 octobre; il m'apprend aussi que madame de Maintenon avait accompagné le roi, et j'en conclus qu'elle ne pouvait pas écrire le 28 septembre à l'archevêque de Paris qu'il la trouverait à Versailles, ou à Saint-Cyr, le mercredi de la semaine suivante, c'est-à-dire le 5 octobre. M. Lavallée a publié, dans un autre recueil, des lettres authentiques que madame de Maintenon écrivait de Fontainebleau, le 4 et le 5 octobre, à des dames de Saint-Cyr. Ce n'est pas tout : Dangeau m'apprend que le lundi après le 28 septembre, c'est-à-dire le 3 octobre, le roi ne prit pas médecine, car ce jour-là il alla courre le cerf. Il y avait une bonne raison pour que le roi ne prît pas médecine le 3 octobre, et, — comme le prouve sa lettre à madame de Fontaines, datée du 21 septembre, — cette raison, madame de Maintenon la connaissait : « Le roi, écrivait-elle, est un peu mal aujourd'hui de l'effet de la médecine qu'il prit avant-hier. » Dangeau, après avoir écrit dans son journal à la date du 22 septembre : « Depuis que le roi s'est purgé, il a toujours eu un peu de dévoiement qui le tourmente assez », nous apprend que le roi fut encore incommodé les jours suivants, jusqu'au 25.

Si tout cela ne suffisait pas à démontrer que cette lettre n'a pas pu être écrite le 28 septembre 1695, j'ajouterais une dernière preuve, et sûrement sans réplique, c'est que l'épître sur l'amour de Dieu a vraisemblablement été composée en 1697; que c'est certainement en 1697 que Boileau l'a lue sur le manuscrit au père de la Chaise, comme nous l'apprend une lettre de Boileau à Racine, datée : Auteuil, mercredi 1697 ; une lettre de Racine à Boileau, datée de Fontainebleau, 8 octobre 1697, ne laisse aucun doute possible à cet égard. Cette lettre

n'a donc pas été écrite en 1695; elle ne peut pas non plus avoir été écrite le 28 septembre 1697, car en 1697, le roi alla à Fontainebleau le 19 septembre; et pas plus en 1697 qu'en 1695, madame de Maintenon ne pouvait recevoir à Saint-Cyr l'archevêque de Paris le 5 octobre. Comment donc se fait-il que l'autographe qui est en la possession de M. de Cambacérès porte la date du 28 septembre 1695?

Je ferai observer que cette lettre — nº 359 — est la première où madame de Maintenon dit *monseigneur* à l'archevêque de Paris. Jusque-là, c'est-à-dire dans les quatorze lettres qui précèdent adressées à M. de Noailles, évêque de Châlons ou archevêque de Paris, elle ne lui dit que *monsieur*. Ce changement, assez singulier pour être remarqué, ne paraît pas avoir attiré l'attention de M. Lavallée, et cela est d'autant plus surprenant qu'il semble que l'archevêque de Paris ait réclamé; on le peut conclure du moins de la lettre, évidemment apocryphe d'ailleurs, du 22 octobre 1695, dans laquelle on fait dire à madame de Maintenon : « Quant au *monseigneur* que je vous donne, je ne crois pas que toute votre humilité veuille exiger de moi que je vous respecte moins que votre prédécesseur, à qui j'ai toujours écrit de même. » Mais alors pourquoi attendre le 28 septembre 1695, c'est-à-dire quinze mois? Car la première lettre publiée de madame de Maintenon à l'évêque de Châlons est du 22 juin 1694. Ne dirait-on pas que les évêques seuls prétendaient être appelés *monseigneur*, et qu'on ne leur donnait pas ce titre, quand il y a tant de preuves du contraire. Madame de Maintenon elle-même n'écrivait-elle pas à l'archevêque de Paris, le 12 octobre 1695, dans une lettre, il est vrai, sinon entièrement apocryphe, tout au moins fort altérée par La Beaumelle : « Je dînais

il y a quelques jours chez M. de Pontchartrain; il fit beaucoup de railleries assez aigres sur le *monseigneur*, que les évêques se donnent, et dit que saint Ambroise et saint Augustin ne s'en étaient jamais servi. » La Beaumelle, qui a le premier imprimé cette lettre, ajoute : « Voyez si dans tous les temps les Pères de l'Église ne sont pas bons à suivre. » Le prétendu autographe ne reproduit pas cette phrase, et ce n'est pas la seule suppression que le faussaire ait fait subir à la lettre publiée par La Beaumelle. Mais pourquoi cette phrase serait-elle moins authentique que les lignes qui précèdent? elles sont dans le même goût, dans le même style.

Le n° 359 est daté du 28 septembre; le n° 360, du « dimanche, septembre 1695 ». Le 28 septembre étant un mercredi, le dimanche suivant était le 2 octobre. Or, comment madame de Maintenon pouvait-elle écrire le 2 octobre 1695, à l'archevêque de Paris : « Je suis si enrhumée que je ne puis aller à Saint-Cyr. Venez à Versailles le plus matin que vous pourrez », — puisque le roi, et par conséquent madame de Maintenon, se trouvaient à Fontainebleau depuis le 22 septembre? Mais, dira-t-on, ce billet a été écrit un dimanche de septembre, antérieurement au 22, rien ne prouve le contraire : il a été mal classé. L'autographe n'est pas apocryphe, mais M. Lavallée est un éditeur inattentif. Cette raison est sûrement valable. Pourtant je ne peux m'empêcher d'admirer que Dangeau ait ignoré que madame de Maintenon a été enrhumée au point de ne pouvoir aller de Versailles ou de Marly à Saint-Cyr. Ce billet n'a sûrement pas été écrit le dimanche 4 septembre, car nous lisons dans Dangeau : « Lundi 5, le roi alla l'après-dînée se promener à Marly; il n'y avait dans son carrosse que madame de Maintenon et madame de Montchevreuil. »

M. Lavallée a publié lui-même une lettre de madame de Maintenon à une des dames de Saint-Cyr, en date du 6 septembre 1695, où elle ne dit pas qu'elle soit enrhumée. Si donc il est authentique, ce billet n'a pu être écrit que le 12 ou le 18 septembre 1695 ; c'est ce que M. Lavallée aurait dû prendre la peine de savoir et de nous dire, et il n'aurait pas dû le placer après une lettre du 28 septembre.

Le n° 361 est daté sur l'autographe : « Ce 1er octobre 1695. » La cour, ce jour-là, était à Fontainebleau depuis le 22 septembre, et j'admire que madame de Maintenon écrive à l'archevêque de Paris le 1er octobre : « J'aurais d'autres choses à vous dire, mais elles ne pressent point. J'espère une visite à Saint-Cyr. » Madame de Maintenon ignorait-elle que le roi resterait encore vingt-cinq jours à Fontainebleau ? Cela n'est pas vraisemblable. Les mouvements de la cour étaient arrêtés longtemps à l'avance. Elle écrivait d'ailleurs dans le n° 362 : « Fontainebleau, 6 octobre 1695. Nous partons le 26 de ce mois pour Meudon. Nous y séjournerons le 27, et nous serons le 28 à Versailles. » Évidemment le faussaire ignorait qu'en 1695 le roi resta à Fontainebleau du 22 septembre au 26 octobre. C'est par suite de cette ignorance qu'il fait dire à madame de Maintenon, dans le n° 365, en date du 14 octobre 1695 : « Le roi me dit à peu près, monseigneur, ce qui s'était passé entre vous, et qu'il ne vous pressait point pour déterminer le confesseur (1). Cela étant, vous pouvez ne venir à Versailles qu'à votre commodité ? » Dangeau ne paraît pas savoir que l'archevêque

(1) M. Lavallée croit qu'il s'agissait d'un confesseur, non pas seulement pour le duc de Bourgogne, comme il le dit, mais pour les trois petits-fils du roi. Le choix de ce confesseur, le P. de Valois, fut déclaré le 25 octobre, s'il faut en croire Dangeau.

de Paris soit venu cette année-là à Fontainebleau; s'il y eût été invité, Dangeau n'eût sûrement pas manqué d'en faire mention dans son journal. En outre, le roi ne pouvait pas avoir vu l'archevêque depuis le 6, le 9 et le 12 octobre, dates des trois lettres précédentes de madame de Maintenon, et cet entretien récent auquel elle fait allusion, qui eût été possible, si le roi n'eût pas quitté Versailles, n'a donc pu avoir lieu.

Dans le n° 368, — 22 octobre 1695, — madame de Maintenon écrit à l'archevêque de Paris : « Je reçois dans ce moment votre lettre du 11 de ce mois. » Peut-on sérieusement admettre que cette lettre soit authentique? Qui croira qu'en 1695 une lettre mît onze jours pour parcourir la distance qui sépare Paris de Fontainebleau? Le n° 367, qui porte la même date : « ce 22 octobre 1695 », est encore moins authentique. On y fait écrire à madame de Maintenon : « M. l'archevêque de Cambrai a fait un merveilleux sermon le jour de saint François... C'est M. le duc de Beauvilliers qui me l'a ainsi rapporté. » Je me borne à faire observer que les petits princes, comme disait Dangeau, étaient de ce voyage de Fontainebleau; que vraisemblablement leur gouverneur, le duc de Beauvilliers, y était avec eux; et que dans les premiers jours du mois d'octobre 1695, Fénelon se trouvait à Cambrai. M. de Cambacérès possède pourtant les autographes de ces deux lettres.

Le n° 376 est daté : « Mardi, à sept heures du soir, décembre 1695. » Si ce billet a réellement été écrit un mardi de décembre 1695, comme le porte l'autographe, il doit être daté du 6, du 13, du 20 ou du 27 de ce mois. Mais les lettres qui suivent sont du 12, du 13, du 21, du 25, du 26 et du 27, et dans aucune il n'est ques-

tion de l'événement qui fait l'objet de ce billet, ce qui ne laisse pas que d'être étrange. Si ce billet est authentique, il faudrait donc le dater du 6 décembre, et M. Lavallée paraît avoir été de cet avis, puisqu'il l'a fait suivre d'une lettre du 12 décembre 1695 (1). Voici ce qu'il contient : « Le roi m'ordonne, monseigneur, de vous mander que madame Guyon est arrêtée, et de savoir de vous ce que vous jugerez à propos de faire de cette femme, de ses amis, de ses papiers. Le roi sera encore ici tout le matin. Écrivez-lui, s'il vous plaît, tout droit. » On se demande ce que voulait dire madame de Maintenon, écrivant à sept heures du soir : « Le roi sera encore ici tout le matin. » Ouvrons le journal de Dangeau à la date du 20 janvier 1696 : « Le roi fit prendre ces jours passés madame Guyon et la fit mettre à Vincennes. » Si Saint-Simon n'était pas en si mauvaise odeur auprès de M. Lavallée, je ferais observer que lui aussi place l'arrestation de madame Guyon dans l'année 1696, et, pas plus que Dangeau, il ne dit pas que qui que ce soit ait été pris avec madame Guyon. Si — comme cela n'est pas douteux — elle a été arrêtée quelques jours avant le 20 janvier 1696, le n° 384, daté du premier jour de l'an 1696, » est, sinon apocryphe, tout au moins mal daté, puisqu'on y fait dire à madame de Maintenon : « Madame Guyon a déjà nommé les duchesses de Guiche, de Mortemart et de Charost, la première pour lui renvoyer un perroquet,

(1) Cette lettre du 12 décembre 1695, n° 367, est adressée à madame de Brinon. Elle a été publiée pour la première fois par M. Lavallée en 1856 (*Lettres historiques et édifiantes*, t. I, p. 442), avec la date du 11 décembre. Ce n'est pas seulement par la date que diffèrent les deux éditions, mais aussi par la ponctuation et l'orthographe, choses plus graves, à mes yeux du moins. Je demande laquelle des deux versions est authentique, laquelle est conforme aux copies des dames de Saint-Cyr ?

et les autres pour mettre entre leurs mains l'argent qu'on lui a trouvé. M. de la Reynie devait l'interroger hier... Tout vous sera renvoyé, monseigneur... (1) » Si madame Guyon n'a été arrêtée que quelques jours avant le 20 janvier, et Dangeau nous en est garant, madame de Maintenon ne pouvait pas écrire le 2 janvier à l'archevêque de Paris : « En répondant à une lettre de M. de Meaux, je lui mandai que madame Guyon était arrêtée. Il me mande aujourd'hui qu'il en est ravi... » Elle ne pouvait pas non plus écrire le 5 janvier : « M. de Pontchartrain vient de lire une longue et ennuyeuse interrogation de madame Guyon... La cassette a été ouverte, et M. de la Reynie mande qu'elle ne contient que des papiers de doctrine... », ni le 9 janvier : « M. de Pontchartrain lut hier un petit procès-verbal de M. de la Reynie qui ne dit rien... » Ainsi donc si le billet de : « Mardi, décembre 1695 », est authentique, il porte une date inexacte, et cela est également évident pour les lettres du 1er, du 2, du 5 et du 9 janvier 1696.

(1) Dans les *Lettres historiques et édifiantes* (t I, p. 445), M. Lavallée a publié une lettre de madame de Maintenon à madame de Fontaines, datée du 1er janvier 1696. Il n'y est pas question de l'arrestation de madame Guyon, mais il y a une bonne raison pour cela. Elle se termine par les lignes suivantes : « Nous avons ici un malade dont la vie est utile à l'État; c'est M. de Luxembourg. Priez pour lui, je vous prie. » M. Lavallée met en note : « Luxembourg mourut le 5 janvier 1696. Il ne faut pas être grand clerc pour savoir que le maréchal de Luxembourg mourut le 4 janvier 1695.

IV

Ce n'est pas sans raison que je me borne à contester l'authenticité des autographes de M. de Cambacérès et que je me garde de déclarer entièrement et absolument apocryphes un grand nombre de lettres publiées pour la première fois par La Beaumelle, car dans plusieurs, même quand il s'y trouve des expressions impossibles, des erreurs matérielles faciles à prouver, il s'y rencontre pourtant des passages d'une authenticité incontestable. Ainsi, par exemple, dans la lettre du 9 janvier 1696, madame de Maintenon écrit à l'archevêque de Paris : « J'aurai l'honneur de vous mander le jour de notre dîner aussitôt que je le saurai : ce sera apparemment jeudi ou vendredi », c'est-à-dire le 12 ou le 13. Or, Dangeau note dans son journal, à la date du : « Vendredi, 13 janvier 1696 : Madame de Maintenon alla hier à Paris voir la duchesse de Noailles, la douairière. » Nous savons que la duchesse de Noailles demeurait avec son fils à l'archevêché.

C'est dans les numéros 379, 380 et 382 du 21, 25 et 27 décembre 1695, que se trouve mentionnée une lettre

que l'on a cru être la fameuse lettre de Fénelon à Louis XIV. Ces trois lettres de madame de Maintenon sont-elles authentiques ? Oui et non : seulement, comme c'est le cas pour la plupart des lettres imprimées par La Beaumelle, il est difficile de séparer ce qu'a réellement écrit madame de Maintenon des interpolations. Dans ces trois lettres, les passages relatifs à une lettre adressée au roi paraissent authentiques et s'appliquent parfaitement à la lettre de Fénelon, que d'ailleurs La Beaumelle n'a pu connaître, puisqu'elle a été publiée pour la première fois par Dalembert, en 1787. D'un autre côté, on trouve dans ces trois lettres la trace de La Beaumelle, et il n'y est pas fait mention d'un seul fait historique qui permette de les contrôler. M. Lavallée n'admet pas qu'on puisse seulement mettre en doute que cette lettre de Fénelon ait été reçue et lue par Louis XIV. Les éditeurs de la *Correspondance de Fénelon* ne l'ont pas cru, et un excellent juge en pareille matière, M. de Barante, n'a-t-il pas dit : « Il est de toute évidence qu'une telle lettre ne pouvait être mise sous les yeux du roi. Fénelon, après avoir épanché son patriotique chagrin, avait dû penser qu'elle servirait seulement à donner courage au duc de Beauvilliers et à madame de Maintenon, et à leur inspirer ce qu'ils devraient dire au roi dans un langage plus ménagé. » On aimerait à penser que les passages relatifs à cette lettre inconnue ont été réellement écrits par madame de Maintenon et qu'ils s'appliquent à la lettre de Fénelon, que M. de Barante qualifie avec raison de « remontrance si noble et si éloquente ». Dans ces passages, madame de Maintenon s'exprime avec cette mesure et cette modération qui la distinguent : « Voici une lettre qu'on lui a écrite il y a deux ou trois ans... Elle est bien faite. Mais de telles vé-

rités ne peuvent le ramener; elles l'irritent ou le découragent; il ne faut ni l'un ni l'autre, mais le conduire doucement où l'on veut le mener... — Je suis bien aise que vous trouviez la lettre que je vous ai confiée trop dure; elle m'a toujours paru telle. » Ce n'est pas là le sentiment de M. Lavallée. « Cette lettre, dit-il, à part quelques reproches justes et vrais, est non-seulement dure, mais injurieuse, exagérée, insensée; elle semble n'avoir été inspirée que par les pamphlets de la Hollande et les diatribes des protestants; elle est l'œuvre, non d'un prêtre éclairé et courageux, mais d'un rhéteur ignorant et mû d'une secrète ambition. On peut affirmer que, même de nos jours, aucun prince ne supporterait patiemment de telles remontrances. » Il est triste de voir, en 1866, un homme de lettres s'exprimer de la sorte sur des pages qui feront l'éternel honneur de Fénelon.

Dans ces trois lettres des 21, 25 et 27 décembre, il y a des passages qui ont pu être écrits par madame de Maintenon, mais elles ont certainement été altérées, falsifiées par La Beaumelle. La première, par exemple, se termine par ces mots : « M. Fagon craint que le mal de M. de Beauvilliers ne soit long; j'espère que vous aurez bien soin de lui en cette occasion. » Dangeau ne paraît pas seulement se douter que le duc de Beauvilliers soit malade, car il écrivait le 12 décembre : « Le roi tint hier le chapitre des chevaliers de l'ordre, où il nous dit qu'il avait résolu de faire, le premier jour de l'an, M. l'évêque de Noyon... S. M. nomma M. le duc de Chaulnes et M. de Beauvilliers pour commissaires de M. de Noyon. »

Le numéro 382 comprend deux lettres, l'une datée : « A Saint-Cyr, ce 27 décembre 1695 », et l'autre : « A Versailles, ce 27 ». Il se pourrait bien que la plus grande partie de la première fût apocryphe.

Le n° 398, adressé à madame de Brinon, est daté : « Ce 17 mars 1696. » M. Lavallée a sans doute oublié qu'il a publié cette lettre une première fois, comme tant d'autres, dans les *Lettres historiques et édifiantes*, où elle est datée : « 18 mars ». La différence de date n'est pas la seule que l'on puisse signaler dans les deux versions. Les variantes de ponctuation ne sont pas les moins importantes : elles ont pourtant leur prix dans des textes classiques, comme le sont, à bon droit, les lettres de madame de Maintenon. Dans l'édition de 1856, elle écrit : « Voilà madame de Guise morte en quatre jours, et nous vivons encore! nous ne devrions penser qu'à la mort. » Dans l'édition de 1866, M. Lavallée fait dire à madame de Maintenon : « Voilà madame de Guise morte en quatre jours et nous vivons encore ! nous ne devrions penser qu'à nous préparer à mourir ». Laquelle des deux versions est authentique et conforme aux copies des dames de Saint-Cyr?

Le n° 400, qui provient des archives du château de Mouchy, est donc sûrement authentique. Il est daté: « Chaillot, ce lundi à trois heures. » M. Lavallée ajoute entre parenthèses : « (29 mars 1696). » Je ferai observer que le 29 mars 1696 était un jeudi. Voici ce qui a induit M. Lavallée en erreur et ce qui prouve avec quelle légèreté il s'est acquitté de ses devoirs d'éditeur. La reine d'Angleterre écrit dans cette lettre à madame de Maintenon : « Ce lundi. Quoique je ne doute pas que vous n'ayez fait un fidèle rapport au roi de ce qui s'est passé l'autre jour à Saint-Germain entre M. Talbot, vous et moi... » Dangeau note dans son journal, à la date du : « Jeudi, 29 mars. La reine d'Angleterre ayant su que Talbot, colonel anglais..., avait fait tenir quelques discours au roi d'Angleterre, qui auraient pu blesser le roi,

la reine, dis-je, fit venir Talbot devant elle à Saint-Germain, madame de Maintenon présente... » Cette lettre doit donc vraisemblablement être datée du lundi 2 avril, et non pas du 29 mars, comme l'a cru M. Lavallée.

Le n° 406 est daté : « Lundi de Pâques ; 21 avril 1696. » Or, cette année-là, le lundi de Pâques tombait le 23 avril. C'est là une de ces erreurs que peut commettre un éditeur négligent comme l'était La Beaumelle; mais comment peut-elle se trouver sur un autographe? On lit dans cette lettre des phrases comme celle-ci : « Le père Séraphin a soutenu son carême et le finit hier (c'est-à-dire le 20, jour de Pâques), de manière à faire pleurer bien des gens... Il a pris congé du roi dans mon antichambre et en a reçu plus de louanges que tous les prédicateurs ensemble n'en ont donné à Sa Majesté depuis trente ans. » Dangeau écrit : « Dimanche 22, jour de Pâques. Le roi fut fort touché du sermon du P. Séraphin; il le trouve un des meilleurs prédicateurs qu'il ait jamais entendus. » Dangeau ajoute : « Le roi a donné à l'abbé de Caylus, frère du comte de Caylus, qui a épousé une nièce de madame de Maintenon, la charge d'aumônier du roi. » N'est-il pas surprenant que Dangeau fut, le 22 avril, jour de Pâques, mieux instruit que ne l'était madame de Maintenon le lundi de Pâques, d'une nomination qui concernait un de ses alliés? Cela est pourtant vrai, si l'autographe de M. de Cambacérès est authentique, car elle écrivait dans cette lettre : « Le père de la Chaise ne perd plus d'occasion de me voir, il vint m'annoncer hier que le roi prenait l'abbé de Caylus pour aumônier. »

Le n° 435, adressé à madame de Brinon, est daté : « Fontainebleau, 9 octobre 1696. » Cette lettre a déjà été publiée par M. Lavallée (*Lettres historiques et*

édifiantes, t. I, p. 457), mais avec la date de «septembre 1696». Il y a, entre les deux éditions, comme toujours, des variantes de ponctuation, et dans ce cas-ci une plus grave. Qu'il nous suffise de prouver que cette lettre ne peut pas avoir été écrite en 1696. On y lit : « Il ne faut pas finir ma lettre sans vous parler du roi. Il a la goutte dont il est bien fâché, parce qu'il est obligé de garder la chambre. » En 1696, depuis le 17 août jusqu'au milieu de septembre, le roi eut fort à souffrir d'un anthrax au cou, mais Dangeau ne dit pas qu'à ce mal se joignit la goutte. Cette lettre ne peut donc pas avoir été écrite en septembre 1696. A-t-elle pu être écrite le 9 octobre? Laissons parler Dangeau. Le roi arriva à Fontainebleau le 4 octobre : « Vendredi 5, le roi courut le cerf dans sa calèche à son ordinaire; il devait ensuite aller tirer, mais la pluie l'en empêcha. Samedi 6, le roi dîna à onze heures, et puis alla tirer. Dimanche 7, le roi et Monseigneur allèrent tirer. Lundi 8, le roi, Monseigneur, les princes et les princesses coururent le cerf. » On voit qu'en octobre 1696, et particulièrement les jours qui précédèrent le 9, le roi n'eut pas la goutte et ne fut pas obligé de garder la chambre. Cette lettre n'a donc pas plus été écrite le 9 octobre qu'en septembre 1696. Madame de Maintenon dit en la terminant : « Nous avons peu gardé ici le roi et la reine d'Angleterre. » M. Lavallée met en note : « Ils séjournèrent à Fontainebleau du 10 au 26 ». Avait-il oublié qu'il avait daté cette lettre une première fois : « Septembre 1696 », et en dernier lieu : « 9 octobre »? Ces quelques mots de madame de Maintenon peuvent servir à fixer la date de cette lettre, et elle pouvait écrire le 9 octobre 1697 : « Nous avons peu gardé ici le roi et la reine d'Angleterre », car, arrivés à Fontainebleau le 24 septembre 1697, ils en partirent

le 8 octobre, afin de n'être pas présents à la déclaration de la paix de Ryswick. D'un autre côté, pas plus en 1697 qu'en 1696, le roi, à en juger par le journal de Dangeau, n'a eu la goutte dans le mois d'octobre, et n'a été obligé de garder la chambre. Faudrait-il donc nous mettre en garde contre les copies des dames de Saint-Cyr?

V

Sous le n° 446, M. Lavallée a également réimprimé une lettre de madame de Maintenon à madame de Brinon datée : « 1696 ». Cette fois encore il avait sans doute oublié qu'il avait déjà publié cette lettre en 1856, en la datant de : « Versailles, 7 mai 1697 » (*Lettres historiques et édifiantes*, t. I, p. 480). Laquelle de ces deux dates est exacte ? La mort de madame Fagon, qui y est mentionnée, pourrait aider à fixer la véritable date de cette lettre et déterminer si elle a été écrite en 1696 ou le 7 mai 1697 ? Dans l'édition de 1866, M. Lavallée met en note : « Elle était morte récemment »; ce qui ne nous apprend rien. Nous nous permettrons de lui faire observer que si la lettre qu'il a publiée lui-même de madame de Maintenon à madame de Brinon du « 27 avril 1698 » est authentique, si la date en est exacte, madame Fagon vivait encore en 1698 et ne pouvait être « morte récemment » le 7 mai 1697 (1).

(1) Outre ces lettres à madame de Brinon, qui servent pourtant à nous faire admirer ses qualités d'éditeur, M. Lavallée a réimprimé, sans nécessité aucune, plusieurs lettres qu'il a empruntées à la *Correspon-*

Le n° 448 est daté : « Meudon, ce 14 janvier 1697. » Dangeau, à cette même date, écrit dans son journal : « Lundi 14, à Versailles, le roi alla dîner à Trianon et y mena la princesse (de Bourgogne)... Après le dîner... le roi alla dans son nouveau jardin, et la princesse demeura dans la maison avec madame de Maintenon. » En revanche, le roi, et aussi madame de Maintenon, étaient à Meudon le 14 janvier 1696. La Beaumelle a donc commis une erreur? Mais pourquoi cette erreur est-elle reproduite par l'autographe?

Le n° 451 est manifestement faux. Il suffit de le lire pour en être convaincu. Cette lettre, datée de : « Saint-Cyr, ce 26 février 1697 », commence ainsi : « Je suis bien fâchée d'être si longtemps sans avoir l'honneur de vous voir, mais vous ne l'auriez pu sans venir à Trianon, et il ne faut pas paraître dans le lieu où nous faisons tous nos désordres. » On n'a qu'à ouvrir le journal de Dangeau pour s'assurer qu'avant et après cette date du 26 février 1697, le roi, après avoir été quatre jours à Marly, du 19 au 23, resta à Versailles jusqu'au 6 du mois suivant, sans aller une seule fois à Trianon. Il y a, dans cette lettre, quelques lignes inintelligibles que M. Lavallée, qui a eu l'autographe sous les yeux, aurait dû prendre le soin d'expliquer : « J'ai fait lire votre ordon-

dance de Fénelon, et dont il ne possède ni les copies ni les autographes. Mais, dans une lettre de madame de Maintenon de la collection de M. de Cambacérès, datée : « Marly, 30 novembre 1696 », se trouve un fragment de lettre de Fénelon, qui est peut-être inédit ; est-il authentique? Dans sa lettre de Marly, « 13 mai 1697 », madame de Maintenon transmet à l'archevêque de Paris une lettre de Fénelon au roi. Dans l'édition de Versailles, cette lettre de Fénelon est datée du 11 mai. M. Lavallée la date du 13, ce qui est une erreur manifeste. Il y a entre les deux éditions des variantes qu'il eût valu la peine d'indiquer, quoiqu'il ne soit pas douteux que le texte suivi par les éditeurs de Versailles soit le plus correct.

nance au réfectoire ; elle renversa plusieurs de nos filles à une seconde consultation à M. Dodart ». M. Dodart était le médecin de Saint-Cyr.

Dans le n° 454, daté: «Ce 31 mai 1697», madame de Maintenon écrit : « Je n'ai osé, dans les deux visites que vous m'avez rendues, vous dire un mot sur votre douleur. » La duchesse de Noailles, douairière, était morte le 22 mai. Cette lettre est précédée par une lettre datée : « Ce 29 mai », qui, selon toute apparence, porte une date erronée, car si madame de Maintenon avait écrit à l'archevêque le 29 mai, elle n'eût pas attendu jusqu'au 31 pour faire allusion à la perte qu'il avait faite de sa mère le 22.

Le n° 483 est daté du 6 novembre 1697. Comment se fait-il que cette lettre se termine par un long post-scriptum du 2 décembre ?

M. Lavallée ne s'est pas contenté de réimprimer des lettres qu'il avait déjà publiées ; on a vu qu'il a emprunté des lettres à la *Correspondance de Fénelon*. Le numéro 4 de la quatrième partie (1698-1703) est une lettre de Racine à madame de Maintenon. M. Lavallée lui donne la date du : « 13 février 1698 », et il met en note : « *Œuvres de Racine*, t. V », sans désigner autrement l'édition à laquelle il a emprunté cette lettre. Dans l'édition que j'ai sous les yeux, publiée chez Lahure, par les soins de M. Jules Simon, cette lettre porte la date du 4 mars, et le texte diffère notablement de celui que vient de réimprimer M. Lavallée. Nul doute que le texte de l'édition de Lahure ne soit correct. S'il a eu des raisons de ne pas le suivre, pourquoi M. Lavallée ne l'a-t-il pas dit ? Cela eût mieux valu que d'écrire une longue note pour nous persuader que Saint-Simon ne fait que des contes et qu'il ne mérite aucune créance.

Le n° 17 est daté: « 6 mai 1698 ». Il commence ainsi: « Je verrai madame l'ambassadrice d'Angleterre vendredi chez M. de Pontchartrain. » Le vendredi après le 6 mai 1698 la cour était à Marly. Nous ignorons si M. de Pontchartrain s'y trouvait, mais sûrement madame de Maintenon n'aurait pas vu l'ambassadrice d'Angleterre le 9 mai 1698 chez le contrôleur général, et par une raison sans réplique: il y avait alors, en France, depuis la fin de janvier, un ambassadeur d'Angleterre, le comte de Portland, mais il est aisé de constater, et par les mémoires de Saint-Simon et par le journal de Dangeau, que lady Portland n'avait pas accompagné son mari. Si Dangeau et la *Gazette de France* ne sont pas jugés des autorités suffisantes en matière de présentations, on peut consulter un manuscrit qui se trouvait, il y a quelques années, à la Bibliothèque Impériale (*Suppl. fr.*, n° 490): *Journal de l'ambassade extraordinaire de S. Exc. mylord Portland*, et l'on ne pourra pas mettre en doute que le « 6 mai 1698 » il ne se trouvait pas, en France, d'ambassadrice d'Angleterre. J'ajouterai que, si lady Portland eût suivi son mari, il n'est pas vraisemblable que madame de Maintenon eût pu la voir chez M. de Pontchartrain (1). L'autographe porte donc encore une date

(1) Madame de Maintenon refusa de recevoir lord Portland pendant le séjour qu'il fit en France du 31 janvier 1698 au 18 juin suivant. Guillaume III désirait vivement que son ambassadeur pût la voir, et en réponse à une lettre de Portland, qui est vraisemblablement perdue, il lui écrivait de sa main le 8-18 février: « Je serais très-fâché que vous ne vissiez pas madame de Maintenon, mais je n'imagine pas que vous y réussissiez par l'entremise de la comtesse de Gramont, qui est si attachée aux intérêts de Saint-Germain. » Presque dans le même temps, le 1er mars, lord Portland écrivait au roi d'Angleterre: « Il me reste encore à voir madame de Maintenon, dont la réserve dans tout ce qui est relatif aux affaires est si grande qu'elle ne veut voir aucun des ministres étrangers. Guillaume III écrivait encore, le 12-22 mai: « Puisque vous ne m'avez pas dit que vous avez vu madame de Maintenon,

erronée, car il est impossible que cette lettre ait été écrite le « 6 mai 1698 »; elle a dû être écrite le 6 mai 1699. On lit, en effet, dans cette lettre qui a peu de lignes : « M. de Luçon était un saint évêque ; nous verrons si le roi voudra y mettre l'abbé d'Aubigny. » J'ouvre Dangeau, et il m'apprend, à la date du : « 5 mai 1699 : M. l'évêque de Luçon mourut la nuit passée à Paris. » Le même Dangeau m'informe également que le « samedi 9 mai, à Versailles, madame la duchesse de Bourgogne devait donner l'audience de congé à l'ambassadrice d'Angleterre ». Ainsi, madame de Maintenon a pu voir, chez M. de Pontchartrain, le vendredi 8 mai 1699, l'ambassadrice d'Angleterre, lady Jersey, qui, soit dit en passant, était catholique (1). Encore une fois, pourquoi l'autographe de cette lettre porte-t-il la date du 5 mai 1698? Il est vrai que ce même autographe, si nous en devons croire M. Lavallée, se termine par cette phrase que je prends la

je suppose que vous ne l'avez pas fait. » Cet incident du séjour de lord Portland en France fut fort remarqué, surtout en Angleterre.

(1) Il pourrait bien être question de lady Jersey dans une autre lettre de madame de Maintenon du 7 septembre 1699 : « J'ai lu au roi la lettre de madame de Gersay, et fort inutilement. »

Dangeau a des admirateurs fanatiques. Je voudrais bien qu'ils m'expliquassent pourquoi cet annaliste incomparable a négligé de mentionner, non-seulement le départ de lord Jersey, mais encore son audience de congé. La *Gazette de France* nous apprend qu'il l'eut le 22 avril et qu'il était encore en France le 12 mai, mais il dut partir peu de jours après. Dangeau se contente d'écrire à la date du 21 avril : « Le roi nous dit hier à son coucher que le duc de La Force était à l'agonie.... Le roi nous ajouta que ce duc mourait bon catholique. On a ôté d'auprès de lui, depuis quinze jours, sa femme qui est une huguenote très-opiniâtre. » La duchesse de La Force avait été arrêtée en 1689, parce qu'elle ne voulait pas changer de religion et enfermée dans le château d'Angers. Dans la crainte qu'elle empêchât son mari de se convertir à son lit de mort, elle fut conduite dans un couvent à Évreux. Lord Jersey obtint qu'il lui fût permis de se retirer en Angleterre, et Tindal dit qu'elle quitta la France avec lady Jersey. Dangeau a oublié de noter ce fait, qui ne dut pas passer inaperçu ; Saint-Simon le mentionne,

liberté de recommander aux admirateurs de la belle langue de madame de Maintenon : « Je ne suis pas fâchée, monseigneur, que vous ayez des secrets avec le roi, mais j'aurais appris sans beaucoup de peine ce que vous lui aviez confié. Il est bien juste d'avoir les dégoûts de la faveur quand on en a les honneurs. »

Le n° 18 est daté : « Saint-Cyr, le 24 mai 1698. » On y fait dire à madame de Maintenon : « Souffrez, monseigneur, que je vous remercie très-humblement de la manière obligeante dont je fus hier reçue chez vous. » Le 23 mai 1698, le roi était à Meudon, et si ce jour-là madame de Maintenon était allée à Paris, Dangeau n'eût pas manqué de le marquer, comme il l'a fait d'autres fois. Mais voici ce qui est plus grave. On sait que madame de Maintenon avait élevé la fille de son frère : « C'est votre enfant comme la mienne », écrivait-elle à la supérieure de Saint-Cyr. Qui donc croira que madame de Maintenon, telle que nous la connaissons par ses lettres véritablement authentiques, ait pu écrire à l'oncle du mari de cette nièce, et six semaines après son mariage, le 24 mai 1698 : « Quelque opinion que j'aie toujours eue du bonheur de la comtesse d'Ayen, j'avoue que je le trouve encore plus grand que je ne l'avais prévu, et que je désirerais ardemment qu'elle en fût un peu digne. Elle a des défauts que je n'ose confier à son mari, de peur de le dégoûter d'elle. Il s'en faut beaucoup que son esprit soit formé; elle aurait besoin d'avis continuels.... » De même on fait dire à madame de Maintenon, le 9 septembre suivant : « Le roi est charmé du régiment du duc d'Ayen... Je ne suis guère contente de sa femme. » En revanche elle écrivait à l'archevêque, dans une lettre vraisemblablement authentique, le 3 avril précédent : « Je suis ravie de vous voir content de ma

nièce, que je vous conjure de nommer toujours la vôtre. Elle est véritablement modeste; elle craint Dieu, elle respecte ses ministres. Je vous charge, monseigneur, d'empêcher qu'on ne la gâte par trop de caresses, par trop d'ajustement, par trop de plaisirs, par trop de magnificence, et par tout ce reste qui est si dangereux. »

Dans le n° 20 : « A Marly, ce 25 juin 1698 », on fait écrire à madame de Maintenon : « Le mauvais temps nous empêche de vous voir à Marly. » Dangeau écrivait ce même jour : « Le roi partit de Versailles après son dîner et s'en vint ici, où il se promena tout le reste du jour » ; et il avait écrit la veille, 24 juin à Versailles : « Le roi donna, hier matin, une longue audience à l'archevêque de Paris. »

Le n° 24 daté de : « A Marly, ce 19 juillet 1698 », se termine par ces mots : « Que vous êtes heureux, monseigneur, de remplir vos jours de bonnes œuvres ! Il est dimanche, et nous allons jouer et nous promener. » La Beaumelle qui, le premier, a publié cette lettre, s'il avait ouvert le journal de Dangeau, y aurait vu que le 19 juillet 1698 était un samedi. M. Lavallée connaît le journal de Dangeau ; mais il ne le lit pas avec soin, car après ces lignes il met en note : « On lit à la date de ce jour [19] dans le journal de Dangeau : « Le roi devait se promener dans la forêt, etc. » Or c'est à la date du dimanche 20, que Dangeau a écrit les mots que cite M. Lavallée. A ces épigrammes il est aisé de reconnaître le style de La Beaumelle, ainsi que dans cet autre passage de la même lettre : « J'avais à répondre à votre lettre sur la déclaration. *On* voit avec plaisir que vous l'approuvez. Vous réussirez toujours quand vous aurez des louanges à donner..... Je n'ai pas plu dans ma conversation sur les bâ-

timents, et ma douleur est d'avoir fâché sans fruit. On fait encore ici un corps de logis de 100 000 francs : Marly sera bientôt un second Versailles. Il n'y a qu'à prier et à patienter. » Dans son édition, La Beaumelle avait ajouté : « Mais le peuple que deviendra-t-il ? » Cette phrase ne se trouve pas dans l'autographe du duc de Cambacérès, mais il porte la date du 19 juillet, dimanche.

Dans le n° 25 du : « 28 juillet 1698 », madame de Maintenon se plaint d'avoir été reçue à l'archevêché avec trop d'égards, et de n'y avoir pas été traitée familièrement. Si madame de Maintenon a fait à Paris une visite à M. de Noailles, on ne peut la placer qu'entre le 19 juillet, date de la précédente lettre, et le 28, date de celle-ci. Or le 20 et le 21, le roi était à Marly ; le 23 au soir il alla à Meudon où il resta jusqu'au 26 samedi à trois heures. Madame de Maintenon ne s'éloignait guère du roi que pour aller à Saint-Cyr, et si elle était allée un dimanche à Paris, peut-on supposer que Dangeau n'en eût pas fait mention ?

Le n° 27 — « à Marly, 7 août 1698 » — a déjà été renvoyé par les éditeurs de la *Correspondance de Fénelon* à l'année 1697, et il est évident qu'ils ont eu raison de le faire. La Beaumelle s'est trompé ; mais pourquoi l'autographe reproduit-il son erreur ?

Dans la lettre datée : « Compiègne, 3 septembre 1698 », n° 29, on fait dire à madame de Maintenon : « Je suis un peu plus environnée de grands qu'à l'ordinaire, et cette lettre ici est écrite à bien des reprises. Madame la duchesse de Bourgogne passe ses journées chez moi ; le roi ne sort guère. » Ouvrons le journal de Dangeau : le roi était arrivé à Compiègne le 30 août ; le dimanche 31 : « Le roi alla tirer l'après-dînée. Madame la duchesse de

Bourgogne alla à des couvents; Lundi 1er septembre : le roi dîna de bonne heure et alla au camp... Madame la duchesse de Bourgogne y vint à cinq heures; —Mercredi 3 : Le roi alla se promener avec madame la duchesse de Bourgogne... Le roi suivait dans son carrosse avec madame de Maintenon. » M. Lavallée a fait suivre cette lettre de longues observations : « A voir, dit-il, les nouvelles indifférentes que madame de Maintenon donne à l'archevêque de Paris, on ne croirait pas que, à cette date du 3 septembre, elle était avec toute la cour au milieu des fêtes du fameux camp de Compiègne. » Cette contradiction n'a pas ouvert les yeux de M. Lavallée, et au lieu de remplir ses devoirs d'éditeur en contrôlant les prétendus autographes du duc de Cambacérès, il a préféré se livrer à de ridicules invectives contre Saint-Simon.

Le n° 31 : « Compiègne, 9 septembre 1698 », fait dire à madame de Maintenon : « Quoique je sois assez mal, monseigneur, voici la meilleure journée que j'ai passée à Compiègne... J'allais hier faire mes dévotions aux Filles de la Visitation avec madame la duchesse de Guiche. » La Beaumelle, qui ne pouvait pas consulter le journal de Dangeau, ne savait pas que le lundi 8 septembre : « Madame la duchesse de Bourgogne alla à l'abbaye de Royaulieu; madame de Maintenon y était avec elle. » Quand on voit dans le journal de Dangeau que le roi passait chaque jour des revues, on a de la peine à croire que madame de Maintenon ait pu écrire dans cette lettre : « Non, monseigneur, je n'ai point de repos ici. Le roi vient dans ma chambre trois fois par jour, et par là coupe tout ce que je pourrais avoir à faire. » N'est-il pas aisé de reconnaître le style de La Beaumelle dans les phrases suivantes : « Je conviens

que Dieu m'a fait la grâce de me rendre insensible aux honneurs qui m'environnent, et de n'en sentir que l'assujettissement et la contrainte, l'amour-propre est mort sur ce point-là; mais, monseigneur, celui qui fait aimer le repos et la liberté est encore bien vivant... Je voudrais m'occuper partout de bonnes œuvres. Il me semble qu'une assemblée de charité me siérait mieux que d'aller au camp avec une princesse de douze ans; mais *on* veut tout par rapport à soi, et je vois avec douleur que le goût du bien ne vient pas, ni pour celui qu'*on* pourrait faire, ni pour celui qu'*on* devrait laisser faire aux autres. *On* me paraît moins dévot : *on* ne voulut point de vêpres hier. » La Beaumelle savait, en sa qualité de protestant apparemment, que le 8 septembre était la fête de la Nativité de la Vierge; M. Lavallée le sait aussi. J'imagine qu'on ne l'ignorait pas à la cour, mais évidemment la solennité de cette fête n'empêchait pas le roi de s'occuper de ses troupes, ni les princes de se divertir. Dangeau, qui était pourtant un converti, n'en était pas scandalisé, semble-t-il, et il écrivait sans sourciller, dans son journal, le 8 : « Le roi alla de bonne heure au camp... Monseigneur le duc de Bourgogne fut toujours avec lui... Monseigneur courut le sanglier avec les chiens de trait, et puis courut le lièvre avec les chiens du comte de Toulouse. » Dans l'édition de La Beaumelle cette lettre en forme deux. Le faussaire les a réunies, mais ce changement et quelques retranchements rendent-ils cet autographe plus authentique ?

Il se pourrait que le n° 32, du « 12 septembre 1698 », ait été écrit en 1699, et ce qui le fait croire, c'est la phrase qui le termine : « Si M. le chancelier fait les lettres des évêques, nous ne serons pas longtemps en bonne intelligence avec Sa Sainteté. » Le 12 septembre

1698, le chancelier était Boucherat, qui n'était pas homme à déplaire au saint-siége, mais le 12 septembre 1699, le chancelier était Pontchartrain, nommé depuis peu de jours, et dont les maximes gallicanes et et anti-ultramontaines étaient bien connues.

VI

On lit dans le n° 33, en date du 27 septembre 1698 : « Je tâcherai, monseigneur, de faire parler au roi sur l'affaire qui vous embarrasse. Je crains de n'en pas trouver sitôt l'occasion, car je ne lui parle presque plus, quoiqu'il soit dans ma chambre. Les traités de paix, les ordres qu'il faut donner en conséquence, la réforme des troupes : tout cela joint ensemble l'accable d'occupations. » Le roi était revenu le 24 de Compiègne, et se trouvait le 27 à Versailles. Dans le mois de septembre 1698, le roi ne faisait pas de traités de paix ; il n'avait pas d'ordres à donner en conséquence, ni à réformer des troupes. Mais il avait tout cela à faire le 27 septembre 1697, car le traité de Ryswick, qui avait été conclu le 21 septembre, avait été apporté le 26 à Fontainebleau, où le roi se trouvait. Pour aller au-devant de toutes les objections, j'ajouterai qu'il est vrai que le roi, le 27 septembre 1698, venait de conclure un traité, mais les mots de « traités de paix » peuvent-ils s'appliquer au traité de partage que le comte de Tallard était occupé à signer en Hollande ? Traité qui devait être tenu

secret, même des parties les plus intéressées; traité purement éventuel, puisqu'il ne devait être exécuté qu'après la mort du roi d'Espagne, et sûrement ce n'était pas en conséquence de ce traité, qui était virtuellement conclu par la dépêche et la déclaration du roi et du dauphin, en date du 14 septembre, que Louis XIV avait des ordres à donner le 27 septembre, et des troupes à réformer. Cette lettre est donc vraisemblablement authentique; mais, cette fois encore, La Beaumelle a fait une erreur en datant de 1698 une lettre qui n'a pu être écrite qu'en 1697. Comment se fait-il que l'autographe du duc de Cambacérès reproduise si fidèlement une erreur de La Beaumelle?

Le n° 38, en date de « Fontainebleau, 22 octobre 1698 », fait dire à madame de Maintenon : « Quand on est du conseil, monseigneur, on est mystérieux. Le roi nous a imposé silence sur ce qui se passa il y a quinze jours. Et, en vérité, c'est un bien pour moi, et encore plus pour eux, que je n'ose dire tout ce que je vis, et tout ce que j'entendis. J'en suis tout affligée, monseigneur, non-seulement par rapport à l'affaire présente, mais pour toutes celles que ces messieurs auront à traiter. Cet échantillon me fait voir que je mourrais de douleur si j'assistais au conseil. Que les rois sont à plaindre! » Madame de Maintenon a-t-elle écrit, a-t-elle pu écrire ces lignes qui n'ont pas laissé que d'étonner M. Lavallée? « J'ignore, dit-il dans une note, quelle affaire fut traitée dans le conseil où l'on appela madame de Maintenon. » Cette ignorance fait peu d'honneur à l'auteur d'une histoire de France qui a eu, prend-il le soin de nous apprendre, quinze éditions. Dangeau ne dit pas que le roi ait tenu conseil quinze jours avant le 23 octobre, mais on lit dans son journal à la date du 29 septembre 1698 :

« Le roi prit médecine par pure précaution; l'après-dînée il tint conseil. Monseigneur fut au conseil avec le roi, et ne sortit point de tout le jour. » Ce conseil, où il se peut que madame de Maintenon ait assisté, quoique Dangeau n'en sache rien, fut tenu, n'en déplaise à M. Lavallée, à l'occasion d'un des événements les plus importants du siècle de Louis XIV. « Sire, écrivait d'Utrecht le comte de Tallard, le 26 septembre, l'on signa enfin avant hier, à neuf heures du soir, à Loo, dans les formes ordinaires, le plus célèbre traité qui ait été fait depuis plusieurs siècles. Le comte de Portland a signé pour le roi d'Angleterre. Les États généraux ne seront en état d'en faire de même que du 3 au 5 octobre... J'ai l'honneur d'envoyer à votre Majesté une copie du traité. » Ce traité fut sans doute communiqué au conseil tenu le 29 septembre 1698, et quand on le lit on comprend qu'avec ses étroits scrupules et son manque d'esprit politique, madame de Maintenon n'approuvât pas un traité par lequel Louis XIV renonçait pour son fils Monseigneur à la monarchie d'Espagne, et qui partageait les États de Charles II de son vivant, et dans la prévision de sa mort prochaine; et ce traité, proposé par Louis XIV, se concluait avec l'usurpateur Guillaume III, l'Absalon, le nouvel Hérode ! Ce traité, négocié avec le plus profond secret, que Guillaume III avait signé à l'insu de ses ministres, qui devait être tenu caché, même au successeur désigné de Charles II, madame de Maintenon, qui était dans la confidence, y aurait fait allusion en écrivant à l'archevêque de Paris ! Aussi, je le répète, je croirais volontiers que La Beaumelle a fabriqué à tout hasard les premières lignes de cette lettre, ainsi qu'il en a inventé les dernières : « Le roi a été un peu incommodé, ces derniers jours, d'avoir trop mangé :

il y a bien des ragoûts nouveaux, et la gourmandise est à la mode. » Dangeau a si bien ignoré cette incommodité qu'il nous apprend dans son journal : « Le 15, le roi alla tirer; le 16, le roi courut le cerf; le 17, le roi alla tirer; le 18, le roi alla tirer; le 19, le roi alla tirer; le 20, le roi courut le cerf; le 21, le roi ne sortit point de tout le jour. Il alla l'après-dînée rendre visite au roi et à la reine d'Angleterre, avec qui il fut assez longtemps. » Dans ce long entretien, Louis XIV leur fit part, sans doute, de ce traité qu'il venait de signer, et qui, établissant des liens si étroits entre lui et Guillaume III, ruinait les dernières espérances de Jacques II. La Beaumelle n'a donc inventé cette prétendue incommodité, que pour placer une épigramme contre la gloutonnerie bien connue de Louis XIV.

Le n° 40 : « Du 30 novembre 1698 », adressé à madame de Brinon, avait déjà été imprimé par M. Lavallée (*Lettres hist. et édif.*, t. I, p. 469), mais avec la date du 30 novembre 1697, ce qui était une erreur manifeste, puisqu'il y est question de la *Relation du quiétisme* de Bossuet, qui fut publiée en 1698. M. Lavallée a corrigé cette erreur, mais pourquoi a-t-il retranché le dernier paragraphe de cette lettre, qui n'a pas moins de neuf lignes, et où il est question de la conversion de madame de Caylus?

Le n° 47 : « Ce 15 février 1699 », commence ainsi : « Je ne puis vous dire, monseigneur, à quel point je suis touchée de l'état où je vous ai vu aujourd'hui. » M. Lavallée nous apprend, d'après les mémoires plus que suspects de l'abbé Legendre, que « M. de Noailles versait des larmes quand il lui arrivait quelque échec ». Il aurait mieux fait de consulter Dangeau, et il y aurait vu que le 15 février 1699 était un dimanche. Peut-on

seulement supposer que l'archevêque de Paris, si régulier, ait trouvé le loisir d'aller un dimanche à Versailles? Madame de Maintenon écrit ensuite : « On a travaillé avec M. Pelletier, et l'on s'en dédommage sur le logement de Marly. » Dangeau nous apprend que c'était le lundi que le roi travaillait avec M. Pelletier de Souzy. Il nous apprend aussi que c'était le lundi que l'archevêque de Paris venait régulièrement à Versailles. Cette lettre, qui n'a que peu de lignes, en admettant qu'elle soit authentique, ne peut pas avoir été écrite un dimanche. Elle se termine ainsi : « On répète des danses dans mon cabinet, et j'ai plus d'envie de pleurer que de m'en divertir. » Dangeau écrit dans son journal : « Vendredi, 13, le roi passa l'après-dînée chez madame de Maintenon, qui avait été malade toute la nuit... Madame la duchesse de Bourgogne, au sortir de la messe, alla chez madame de Maintenon; elle y dîna et y passa la journée; elle devait aller à la comédie, elle n'y alla point. — Samedi, 14, madame la duchesse de Bourgogne dîna chez madame de Maintenon et y passa toute l'après-dînée, et le soir, elle se trouva mal et se mit au lit de fort bonne heure. —Dimanche, 15, madame la duchesse de Bourgogne fut un peu incommodée et se retira de fort bonne heure. » M. Lavallée, qui feuillette parfois Dangeau, a lu sans doute les passages qui précèdent, mais il ne laisse pas de mettre en note : « Voyez le *Journal de Dangeau*, t. VII, p. 28 et suiv. », comme si, parce que le mercredi, 18, il y avait eu un bal à Marly, on en devait conclure que le 15, dimanche, on répétait des danses dans le cabinet de madame de Maintenon encore indisposée, et en l'absence de la duchesse de Bourgogne, qui était dans son lit.

Dans le n° 50 : « A Saint-Cyr, 25 avril 1699, » on lit :

« Je voudrais bien dîner avec vous, mais vous venez le lundi, et M. Chamillard veut le mardi. » Ouvrons Dangeau : « Jeudi, 23, à Meudon, madame de Maintenon se trouva mal le soir et eut un violent frisson; vendredi, 24 : le roi, après la messe, alla chez madame de Maintenon, qui avait eu une grosse fièvre toute la nuit... Dès que madame la duchesse de Bourgogne fut éveillée, elle alla chez madame de Maintenon; elle ne sortit point de tout le jour, quoiqu'il fît le plus beau temps du monde. La fièvre de madame de Maintenon diminua considérablement l'après-dînée; mais les douleurs de son rhumatisme ne diminuent point; samedi, 25, à Versailles, le roi, après la messe, entra chez madame de Maintenon, qui avait mieux passé la nuit, et elle revint ici dès le matin. » Croira-t-on que ce même jour, 25 avril, écrivant à l'archevêque de Paris, madame de Maintenon n'ait rien eu de plus pressé à lui dire que de lui parler du dîner qu'elle voulait faire avec lui le lundi suivant, c'est-à-dire deux jours après.

Le n° 52 est daté : « Ce 4 juin 1699. » L'autographe de cette lettre, comme de tant d'autres, M. Lavallée nous l'apprend lui-même, est loin d'être conforme au texte imprimé par La Beaumelle. Elle se termine par ces mots : « Je ne sais qui aura l'évêché de Luçon. » Dangeau note que le « samedi, 6 juin, à Versailles, le roi donna l'évêché de Luçon à l'abbé de Lescure, que nous ne connaissons point dans ce pays-ci; il est grand vicaire de l'archevêque d'Alby. » Croit-on que la nomination d'un évêque, déclarée le 6, ne fut pas arrêtée, et connue de madame de Maintenon le 4?

Le n° 53 : « A Marly, ce 7 août 1699 », commence ainsi : « Nous arrivons de Lucienne, nous nous en allons à la chasse, nous reviendrons à la promenade, et M. le

duc de Bourgogne soupe dans ma chambre. Que ces jours-là sont différents des vôtres, monseigneur, qui entassez les bonnes œuvres les unes sur les autres! » Ouvrons le journal de Dangeau : « Jeudi, 6, à Marly : Le roi dîna seul avec Madame et madame de Ventadour, et puis monta en carrosse avec elles et Monseigneur, et alla dans la plaine d'Archères, où il fit la revue de ses quatre compagnies des gardes du corps et des grenadiers à cheval. Au retour de la revue, il plut tant que le roi ne se put pas promener le reste du jour. — Vendredi, 7 : Le roi alla sur les hauteurs de Marly, où il avait fait venir ses quatre compagnies..., il en fit la revue encore plus exactement que le jour d'auparavant. » Cette lettre ne peut donc pas avoir été écrite le 7 août 1699, date que porte l'autographe de M. de Cambacérès.

On lit dans les premières lignes du n° 55 : « A Marly, ce 22 août 1699, le roi est bien résolu d'acquitter le vœu du feu roi. » M. Lavallée met en note : « Cette résolution datait de l'année précédente. » Dangeau écrit, en effet, le 19 décembre 1698 : « Le roi a fait donner une somme considérable à messieurs de Notre-Dame de Paris pour un autel : c'était un vœu qu'avait fait le feu roi. » Je demande comment, le 22 août 1699, le roi pouvait être bien résolu d'acquitter un vœu qui avait été acquitté huit mois auparavant? Cette lettre a donc pu et dû être écrite en 1698, et voici ce qui le prouve : « La mort de madame d'Espinois (*sic*) a surpris, et c'est tout. » M. Lavallée met en note : « Elle était morte subitement en arrivant à Versailles. » (Voyez Saint-Simon, t. III, p. 224.) J'ouvre les mémoires de Saint-Simon, et j'y lis que « madame la princesse d'Espinoy, la mère, mourut la veille ou le même jour que la duchesse de Richelieu », et cela dans l'année 1698. J'ouvre le journal

de Dangeau, que M. Lavallée a cette fois dédaigné, et j'y trouve que la duchesse de Richelieu mourut à Paris, le 20 août 1698, et que la princesse d'Espinoy, la mère, mourut à Versailles, le 18 août 1698. Cette lettre a donc été écrite le 22 août 1698; mais pourquoi l'autographe de M. de Cambacérès porte-t-il : « Ce 22 août 1699 »?

Ce qui prouve que cette lettre, n° 55, a dû être écrite en 1698, c'est qu'il y est question des nouveaux convertis, auxquels, de l'aveu même de M. Lavallée, il est fait allusion dans les lettres du 27 septembre, du 6 et du 12 octobre 1698. C'est donc à l'année 1698 qu'il faut également reporter le n° 56 : « A Saint-Cyr, septembre 1699 », car il n'y est parlé que de mesures à prendre avec les nouveaux convertis.

La lettre du 2 novembre 1699, — n° 62, — doit aussi être placée dans l'année 1698, comme le prouvent les premiers mots : « Il n'y a qu'à prendre patience sur les affaires de Rome. » Or ces mots ne peuvent se rapporter qu'à la condamnation des *Maximes des saints*, dont la nouvelle était arrivée le 22 mars 1699. Quelques lignes plus bas, madame de Maintenon parle d'une promotion d'évêques, dans laquelle avait été compris l'abbé Fleury. Il est certain que l'abbé Fleury fut nommé évêque de Fréjus à Fontainebleau, le 1er novembre 1698. L'autographe de cette lettre est donc encore fautif, puisqu'il date de l'année 1699 une lettre qui n'a pu être écrite qu'en 1698.

Le n° 63 : « 5 novembre 1699 », doit aussi avoir été écrit en 1698, comme le prouve le passage suivant : « Le roi est très-résolu de faire travailler à l'autel de Notre-Dame. » Les premières lignes de cette lettre semblent aussi ne pouvoir se rapporter qu'à un incident de l'année 1698 : « Le roi, écrit madame de Maintenon, ne veut point s'ef-

frayer de M. d'Elbeuf, et me charge de vous mander que vous n'avez qu'à le lui renvoyer. Il ne le croit pas assez sot pour vouloir se perdre sans ressources. » Or Dangeau notait dans son journal, le 12 décembre 1698 : « Le roi donna une assez longue audience au duc d'Elbeuf, qui prétend s'être justifié auprès du roi de plusieurs imprudences dont on l'accusait. »

Les n°s 67 et 68 portent la même date : « 17 décembre 1699 », ce qui paraît difficile à expliquer : aussi M. Lavallée ne l'essaye même pas, mais peut-être ne s'en est-il pas aperçu.

Le n° 70 est daté : « A Marly, ce 10 janvier 1700. » Le journal de Dangeau nous apprend que le dimanche, 10 janvier 1700, le roi se trouvait à Versailles, mais qu'il était à Marly le 10 janvier 1698. Voici un passage qui prouve que cette lettre doit être reportée à l'année 1698 : « L'affaire de M. de Reims contre les jésuites est très-fâcheuse... Il est à craindre que M. le premier président ne croie faire sa cour en soutenant les jésuites. » Cette affaire avait pour origine une ordonnance de l'archevêque de Reims que Bossuet remit à madame de Maintenon, comme elle l'écrit à M. de Noailles le 7 octobre 1697. Saint-Simon se contente de dire : « L'année (1698) commença par l'accommodement que le premier président fit, par ordre du roi, des jésuites avec l'archevêque de Reims, » et M. Lavallée y renvoie en note. Dangeau écrivait dans son journal de 1698, le lundi 20 janvier : « Selon les ordres que le roi avait donnés, M. le premier président a terminé l'affaire de l'archevêque de Reims avec les jésuites. » Comment se fait-il que l'autographe de M. de Cambacérès porte la date 1700, tandis que cette lettre a dû être écrite en 1698 ?

Le n° 71 est daté : « A Meudon, ce 13 janvier 1700. »

Ouvrons le journal de Dangeau : « Mercredi, 13, à Versailles. Le roi alla l'après-dînée se promener à Marly. Monseigneur, en sortant de son dîner, joua au brelan chez madame la princesse de Conti, et, le soir, il y eut appartement. » Le roi et, par conséquent aussi, madame de Maintenon, ne se trouvaient donc certainement pas à Meudon le 13 janvier 1700, où n'était pas même le maître de la maison; mais il y était le 13 janvier 1696. L'autographe qui porte la date de 1700 fait donc une erreur de quatre ans. Ce qui le prouve, ce sont les dernières lignes de cette lettre : « Je ne fus point trompée hier dans la joie que je m'étais figurée. La vilaine chambre où je dînai vaut mieux que les palais où je suis. » Dangeau écrivait en 1696, le vendredi, 13 janvier, à Meudon : « Madame de Maintenon alla hier à Paris voir la duchesse de Noailles la douairière (c'est-à-dire la mère de l'archevêque de Paris); elle fut longtemps avec elle, et les courtisans croient qu'il s'agit du mariage de mademoiselle d'Aubigné avec le comte d'Ayen. »

VII

Le n° 72 est daté : « A Saint-Cyr, ce 31 janvier 1700 : Le roi, écrit madame de Maintenon, a de la peine sur les trois jours gras que vous voulez retrancher aux mascarades et aux bals... Votre mandement pour le jubilé, monseigneur, sera lu certainement. » On lit dans le journal de Dangeau, à la date du 12 février 1696 : « M. l'archevêque de Paris a réglé que le jubilé commencerait le lundi gras. Cela fera cesser deux jours plus tôt les divertissements du carnaval. » Cette lettre doit donc être reportée à l'année 1696 et être placée après le n° 389, du 25 janvier 1696, où il est question du jubilé, de même que dans la lettre du 11 mars, n° 396. Ce qui prouve sans réplique qu'elle appartient à l'année 1696, et non à l'année 1700, ce sont ces mots de madame de Maintenon : « Le roi ne manquera pas à une station ni à une abstinence; mais il ne comprendra point qu'il faille s'humilier et prendre l'esprit d'une vraie pénitence, et que nous devrions nous couvrir du sac et de la cendre pour demander la paix. » M. Lavallée met en note : « La mort de Charles II était imminente, et l'on

prévoyait de grands troubles en Europe. » Qui ne voit pas, au contraire, que ces paroles ont été écrites en 1696, lorsque Louis XIV demandait en vain la paix aux alliés, ou en 1702, lorsqu'il avait coalisé l'Europe entière contre lui, en acceptant la couronne d'Espagne pour son petit-fils?

Cette erreur de deux ou de cinq années, qui, à elle seule, suffit pour prouver la fausseté des prétendus autographes de M. de Cambacérès, s'explique jusqu'à un certain point, parce que La Beaumelle et le faussaire qui a fabriqué les autographes, et aussi peut-être M. Lavallée, paraissent avoir ignoré qu'il y avait eu dans le diocèse de Paris un jubilé en 1696, qui commença le premier des jours gras, c'est-à-dire le 5 mars; un autre en 1701, qui ne commença que le lundi de la Pentecôte, c'est-à-dire le 16 mai; et enfin un troisième jubilé, en 1702 (mars et avril). Ces trois jubilés ont été confondus ensemble, et aussi à l'exception de deux ou trois lettres, toutes celles où il est fait mention d'un jubilé ont été placées dans l'année 1700.

Par conséquent, le n° 75, du 21 février 1700, doit également porter la date de 1696, car il y est uniquement question du jubilé. Ce qui ne permet pas de douter qu'il ne s'agisse de celui de 1696, ce sont ces mots de madame de Maintenon : « Nous devons retourner à Marly la semaine qui vient. » En 1696, le roi retourna à Marly le 22 février jusqu'au 25, et ensuite le 29, tandis qu'en 1700, le roi resta à Versailles du 20 février jusqu'au 4 mars. Ce qui prouve qu'il ne s'agit pas du jubilé de 1701, ni de celui de 1702, c'est que, dans cette même lettre, madame de Maintenon écrit encore : « Monsieur dit au roi que vous aviez permis de remettre le jubilé au temps de Pâques, et qu'il ne le ferait que dans ce temps-là. »

En 1696, le jubilé commença le premier des jours gras, le 5 mars; en 1701, le lundi de la Pentecôte, le 16 mai; et Monsieur mourut le 9 juin 1701.

On lit dans le n° 78, du 27 février 1700 : « J'ai les deux matinées de Meudon libres, c'est-à-dire le jeudi et le vendredi, car je compte d'aller samedi matin à Saint-Cyr. » Le 27 février 1700 était un samedi : le jeudi et le vendredi suivants étaient donc le 4 et le 5 mars. Ces deux jours-là, le roi et, par conséquent, madame de Maintenon, étaient à Marly. En outre, le roi n'alla pas à Meudon en 1700 dans le mois de février. Mais, en 1701, le roi alla à Meudon le mercredi 23 février et revint à Versailles le samedi suivant. Cette lettre a donc pu être écrite en 1701, mais non le 27 février, vraisemblablement quelques jours avant. Il est évident que madame de Maintenon était le jeudi et le vendredi à Meudon, et que, le roi retournant à Versailles le samedi, elle a pu aller ce jour-là à Saint-Cyr. Ce qui prouve que cette lettre a dû être écrite en 1701, ce sont ces mots de madame de Maintenon vers la fin : « Le roi est bien content du jubilé. » Dangeau écrivait le 23 février 1701 : « Le pape a envoyé à M. le cardinal de Noailles une bulle pour le jubilé dans le diocèse de Paris : il commencera après les fêtes de la Pentecôte. » L'autographe n'a donc pas pu être écrit le 27 février, et moins encore en 1700, mais bien en 1701 et vers le 20 février. Il ne saurait être question du jubilé de 1696, ni de celui de 1702; car, en 1696, le roi n'alla pas à Meudon une seule fois dans les mois de février et de mars, et en 1702, le roi alla à Meudon du 15 au 18 février, à Trianon du 26 février au 1er mars, et de là à Marly.

Le n° 80, — 11 mars 1700, — se termine par ces mots : « Nous n'allons point à Trianon. Le roi a la goutte et

assez violente pour l'avoir empêché de dormir. » Si l'on ouvre le journal de Dangeau, on trouve qu'il n'y est fait aucune mention de la goutte du roi; qu'au contraire, les jours précédents, il s'est promené et a chassé, et qu'enfin ce même jour, 11 mars 1700 : « le roi dîna de meilleure heure qu'à son ordinaire et alla tirer. » Cette lettre a sûrement été écrite en 1701, car Dangeau nous apprend que, le 9, «le roi eut un peu de goutte »; le 10, « la goutte du roi continue », et, enfin, le vendredi 11 mars, « la goutte du roi est un peu augmentée, et au sortir du sermon, où on le porta, il se fit reporter chez madame de Maintenon ». Si les dernières lignes de cette lettre n'ont pu être écrites qu'en 1701, la plus grande partie de cette lettre a dû être écrite en 1696 : « Tout le fond du déchaînement contre vous, écrit madame de Maintenon, est le retranchement de l'Opéra et de n'avoir pas mis le jubilé à la quinzaine de Pâques, et les deux jours gras dont on se plaint ne sont que le prétexte. » En 1701, le jubilé avait été placé après la Pentecôte, le 16 mai, mais en 1696, comme on l'a vu plus haut, le jubilé commença le 5 mars, c'est-à-dire le premier des jours gras, Pâques tombant cette année-là le 22 avril. « Tous les spectacles et mascarades sont défendus», écrit Dangeau. Il se pourrait néanmoins qu'il s'agît du jubilé de 1702. N'est-il pas étrange qu'un autographe reproduise deux lettres, l'une de 1696 ou de 1702, et l'autre de 1701, et que de ces deux lettres il n'en fasse qu'une seule datée de 1700 ?

Le n° 82 porte : « à Saint-Cyr, 1er avril 1700. » Dangeau nous apprend que ce jour-là, « à Marly, l'après-dînée, le roi alla courre le cerf. Il était seul dans une petite chaise, et madame la duchesse de Bourgogne dans une petite chaise avec madame de Maintenon ».

Ce 1er avril 1700, madame de Maintenon ne pouvait donc pas écrire de Saint-Cyr à l'archevêque de Paris, mais elle le pouvait le 1er avril 1696, ou 1702. Voici un passage de cette lettre qui prouve qu'elle a été écrite en 1696 ou en 1702, et non en 1700 : « Il faut vous rendre mille grâces du secours que vous nous donnâtes hier; mais il nous fit faire nos stations avec une pompe peu convenable. » C'est-à-dire les stations pour le jubilé; celui de 1701 ne commençait que le 16 mai. Voilà encore un autographe qui se trompe de deux ou de cinq ans.

Le n° 84, — 18 avril 1700, — doit, au contraire, être porté à l'année 1701, comme le prouvent les premières lignes : « Le roi m'ordonne de vous dire, monseigneur, que vous fassiez pour le jubilé tout ce qu'il vous plaira.» Il s'agit évidemment du jubilé de 1701, qui devait commencer le 16 mai; celui de 1696 était déjà fini le 18 avril, ou ne devait pas tarder à l'être, Pâques étant le 22 avril: celui de 1702 l'était certainement le 18 avril. Madame de Maintenon ajoute ensuite : « Le roi s'attendait à vous voir hier, et vous reprochera que vous avez manqué à votre serment, qui vous oblige à vous trouver à toutes les assemblées de l'ordre du Saint-Esprit. » Qu'on lise ce que Dangeau écrivait dans son journal le dimanche 17 avril 1701, à Versailles : « Le roi, en s'habillant, nous dit que les deux commandeurs de l'ordre qu'il allait nommer n'en savaient rien... Au retour de la messe, il fit entrer les chevaliers de l'ordre dans son cabinet... » Il n'y a pas de doute à avoir; car on ne lit rien de pareil le 17 avril 1700, et l'on ne peut s'empêcher d'admirer l'entêtement de madame de Maintenon à dater de 1700 des lettres autographes qu'elle n'a pu écrire qu'en 1701, en 1702, ou en 1696.

En revanche, le n° 86 « ce 10 mai 1700», pourrait bien

avoir été écrit deux ans plus tard, car c'est le 17 août 1702 que le roi fit prendre madame de Richelieu, qui fut conduite à l'abbaye de Malnoue (Dangeau, t. VIII, p. 480). Madame de Maintenon ne pouvait pas écrire le 10 mai 1700: « Le roi ne m'a pas paru éloigné de la faire enfermer. Il faut que M. le marquis de Richelieu avertisse où elle sera. » Dangeau notait dans son journal, un mois auparavant, le 11 avril 1700 : « La marquise de Richelieu a quitté le couvent du Lys, et est sortie du royaume pour la seconde fois. On a appris qu'elle était à Bruxelles, chez la comtesse de Soissons. » Ce que savait Dangeau, madame de Maintenon et surtout le roi ne l'ignoraient pas. Voilà encore un autographe qui se trompe, mais seulement de deux ans.

On lit dans le n° 87, — 5 juin 1700 : « Je me savais mauvais gré, monseigneur, d'avoir une affliction que je ne vous confiais pas... Il est vrai que nous avons perdu un des meilleurs sujets de notre maison. » M. Lavallée met en note : « Madame de Saint-Aubin, morte le 5 juin 1700. Voyez sur cette mort les *Lettres hist. et édif.*, t. II, p. 59. » J'ouvre ce recueil à la page citée, et j'y trouve que madame de Saint-Aubin était morte le 4 avril. Cette date doit être exacte, si les lettres de madame de Maintenon à madame de Glapion, du 5 et du 10 avril, sont authentiques.

On a peine à comprendre comment, dans le n° 96, madame de Maintenon a pu écrire, le 24 octobre 1700: « J'ai signé le contrat du prince d'Isenghien », quand on lit dans le journal de Dangeau, à la date du 10 avril précédent : « La princesse de Furstenberg marie sa fille aînée au prince d'Isenghien. » Saint-Simon donne la même date, puisqu'il dit que ce mariage eut lieu « presque en même temps » que celui du comte de la Marck

avec la fille du duc de Rohan, qui se fit, dit Dangeau, le 30 mai 1700. Ce n'est qu'une erreur de quelques mois, mais qu'on ne s'attendait pas à trouver sur un autographe.

Le n° 123 porte « à Marly, ce 19 février 1701. » Dangeau nous apprend que ce jour-là le roi, qui était parti de Marly depuis le 12, se trouvait à Versailles, et qu'il alla se promener à Trianon. Mais le roi était à Marly le 19 février 1700, et aussi le 19 février 1699. Comment un autographe peut-il être daté «de Marly, 19 février 1701,» tandis que ce jour-là madame de Maintenon ne pouvait pas être à Marly, mais bien à Versailles ou à Saint-Cyr.

On lit dans le n° 136, — 2 avril 1701 : « Je crois que la fête de lundi nous empêchera d'avoir l'honneur de vous voir. » Dangeau se contente d'écrire dans son journal : « Lundi 4, à Marly, le roi partit de Versailles.... Il alla à Saint-Germain dire adieu au roi et à la reine d'Angleterre, qui partent demain pour Bourbon. »

Le n° 140, — 29 mai 1701, — doit évidemment avoir été écrit en 1700, comme le prouvent les lignes suivantes : « J'ai vu ce matin M. de Chamillart, qui, conjointement avec M. de Pontchartrain, se déchaîne contre vos répartitions de don gratuit et de capitation. » Ces mots ne peuvent se rapporter qu'aux décisions de l'assemblée du clergé de 1700, et dans ce cas la date du 29 mai serait également inexacte, car l'assemblée du clergé commença à se tenir le 5 juin. M. de Pontchartrain et M. de Chamillart faisaient partie de la députation, le premier comme secrétaire d'État du clergé et le second comme contrôleur général. Mais il se pourrait que le commencement de cette lettre fît allusion, comme le veut M. Lavallée, à la banqueroute des trésoriers de l'extraordinaire de la guerre, qui arriva, en effet, en 1701, et vers

le 29 mai. Dans ce cas, deux lettres auraient été réunies ensemble par La Beaumelle et l'autographe reproduirait encore aveuglément sa falsification.

Madame de Maintenon ne pouvait pas être « à Saint-Cyr, le 12 juillet 1701 », comme le porte l'autographe du n° 147, car ce jour-là le roi était à Meudon, et Dangeau écrivait dans son journal : « Le roi alla se promener dans les jardins avec madame la duchesse de Bourgogne, madame de Maintenon et les dames du palais. » On lui fait dire encore dans cette lettre : « Je suis très-affligée, monseigneur, de la sottise que je fis hier ; mais vous ne m'avez jamais paru empressé pour venir à la cour, et je crus point qu'étant venu à Marly on vous vît sitôt à Versailles. » Si le cardinal vint à Versailles la veille du 12 juillet, il devait savoir qu'il n'y trouverait pas le roi ni madame de Maintenon », car le 11 juillet « le roi, dit Dangeau, partit de Trianon après son dîner. Il passa à Versailles ; il alla voir Madame ; il travailla quelque temps chez lui avec MM. Pelletier et Vauban. Il arriva ici avant la nuit », c'est-à-dire à Meudon. En outre, le roi avait quitté Marly depuis le 2 juillet.

La date du n° 148 : « à Saint-Cyr, 10 août 1701 », est, sans nul doute, fautive, car sûrement madame de Maintenon ne s'est pas éloignée de Marly ce jour-là. Qu'on en juge par ce qu'écrivait Dangeau : « Mercredi 10, à Marly. Ce matin, madame la duchesse de Bourgogne se trouva considérablement plus mal. M. Fagon crut qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour lui donner de l'émétique ; on lui en donna sur les neuf heures. Sa tête était fort embarrassée ; elle était dans un fort grand assoupissement ; elle demeura trois heures dans cet état-là sans que l'émétique agît. A midi, on lui donna une médecine ; sur les cinq heures, on lui donna un breuvage où

il y avait encore de l'émétique. » Peut-on imaginer que le 10 août 1701 madame de Maintenon soit allée à Saint-Cyr? L'autographe du duc de Cambacérès le ferait croire pourtant.

Le n° 152 : « Fontainebleau, 24 septembre 1701 », commence ainsi : « Je priai hier le roi de lire votre lettre, monseigneur, pour lui tenir lieu de lecture spirituelle. » Dangeau nous apprend que, le 23 septembre, « le roi, le matin, à Sceaux, donna audience à M. le cardinal de Noailles ». Sans nul doute, le cardinal dut voir à Sceaux madame de Maintenon; elle ne paraît pas s'en douter; on ne s'aperçoit certainement pas, en lisant cette lettre, qu'elle l'ait vu si récemment. On ne se douterait pas non plus, en lisant cette lettre, que la cour fût arrivée à Fontainebleau la veille. Ce qui est tout au moins aussi singulier, c'est le passage suivant : « Nous avons la triste cour d'Angleterre. Je n'ai vu la reine qu'une fois. » Jacques II était mort le 16 septembre 1701, et sa femme et son fils, le prétendant, ne songeaient guère, huit jours après cette perte, à venir prendre part aux divertissements de Fontainebleau. M. Lavallée a pourtant imprimé, sous le n° 155, une lettre sûrement authentique, puisqu'elle sort des archives de Mouchy, de la reine d'Angleterre à madame de Maintenon, du 22 octobre, qui prouve qu'elle et son fils n'avaient pas quitté Saint-Germain. Je ferai observer, en passant, que M. Lavallée avait déjà publié (*Lettres hist. et édif.*, t. II, p. 91) un fragment de cette lettre, avec la date du 11 octobre. On fait encore dire à madame de Maintenon : « Le mauvais temps fait que le roi est toujours chez moi. » Qu'on ouvre Dangeau : « Le 23, le roi partit à dix heures de Sceaux, et, en arrivant à Fontainebleau, il alla visiter les nouveaux appartements de la galerie de Diane.

Monseigneur et ses enfants, qui étaient arrivés deux jours avant le roi, ont couru le loup les jours qu'ils ont été ici. Le 24, le roi dîna de fort bonne heure, puis il alla courre le cerf. » On ne sait que penser de cette lettre ; elle n'a sûrement pas été écrite en 1701, et l'on ne sait dans quelle année lui trouver une place. Elle renferme néanmoins quelques lignes qui paraissent authentiques. Le quatrième volume de la *Correspondance générale* ne pouvait mieux finir que par cette lettre, qui rassemble toutes les contradictions et toutes les impossibilités de temps et de lieux.

Voilà quelques-unes des remarques que je n'ai pu m'empêcher de faire en parcourant rapidement ce volume, et que j'ai cru devoir noter pour l'édification du public. Je ne doute pas que de plus habiles que moi n'y trouvent bien plus à dire, car je confesse mon incompétence en pareilles matières. Il se peut que M. Lavallée, et aussi son éditeur, M. Charpentier, me sachent peu de gré d'avoir appelé l'attention sur la négligence avec laquelle ces lettres de madame de Maintenon ont été publiées. Mais j'espère que M. le duc de Cambacérès me remerciera de l'avoir éclairé sur l'authenticité des autographes qu'il possède et sur leur valeur intrinsèque.

PAUL GRIMBLOT.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

a